Le nom du propriétaire de plusieurs parcelles

Par beatrica

bonsoir
j'ai demandé par écrit à mon maire l'identité de plusieurs parcelles limitrophes des miennes. IL ne m'a donné l'info parce qu'il veut pourquoi je fais cette demande alors que j'ai fait la même demande auprès d'une autre mairie. J'ai obtenu une réponse le jour même.
que puis je faire pour obtenir l'information demandée
merci d'avance

Par CToad

Bonjour

Vous consultez le service de l'a propriété foncière via le cerfa prévu à cet effet. La mairie peut répondre par courtoisie mais n'en n'a pas l'obligation.
Cordialement

Par beatrica

je ne vais pas débourser 4*15 euros pour obtenir le nom du propriétaire des parcelles concernées alors que le maire peut me donner l'information gratuitement.

Par beatrica

Se renseigner en mairie sur le propriétaire d'une parcelle
Muni de la référence cadastrale de la parcelle, la solution la plus évidente est de se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la mairie de la commune, ou auprès du secrétaire de mairie pour les communes de taille modeste

---
Par beatrica

donc il doit me donner les renseignements demandés

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous n'obtenez pas la réponse du maire, votre seule possibilité est d'interroger directement le SPF.
Mais si payer cette consultation vous semble inutile, c'est que l'information n'a finalement pas beaucoup de valeur à vos yeux.

Par beatrica

comme je peux avoir l'information GRATUITEMENT AUPRES DE MON MAIRE, je ne vais pas débourser 60 EUROS en faisant la demande auprès de la SPF

Par beatrica

sur internet, de nombreux sites que j'ai consultés à ce sujet, donnent tous la même information . Le maire de ma commune est habilité à me donner cette information

---
Par CToad

« Habilité » = capacité, aptitude pas obligation.
Si vous communiquez avec lui comme ici, il ne va pas se mettre en quatre

Le SPF lui est obligé de répondre.

Bonne continuation à vous

Par Nihilscio

Bonjour,

En fait, ce n'est pas le maire, c'est le service du cadastre.

Par beatrica

dans ma commune il n'y a pas de service urbanisme

Par beatrica

j'en ai parlé à une amie qui m'a dit que je devais m''adresser à mon maire; et non pas au SPF/ elle a déjà entrepris cette démarche auprès de son maire!!

Par beatrica

Comment obtenir trouver le propriétaire d une parcelle gratuitement ? Vous avez déjà entre les mains le numéro d'identification d'une parcelle cadastre ? Il.vous reste à rentrer en contact avec la mairie de la commune où se trouve la propriété. Celle-ci est en mesure de vous donner l'identité de la parcelle.
Le maire de ma commune devrait suivre une formation pour apprendre son métier

---
Par beatrica

J'ai décidé de contacter l'association des maires de mon département à propos du refus de mon maire.

Par beatrica

autre site, même information
Une collectivité peut-elle communiquer les noms et prénoms du propriétaire d'une parcelle ?

La communication d'informations personnelles, tels que le nom et le prénom d'un propriétaire d'une parcelle, détenue dans un document cadastral de la collectivité, est communicable.

Par beatrica

qu'en pense Isadore la modératrice ?

Par Isadore

Bonjour,

Puisque vous demandez mon avis, je vous dirais que le cadastre est un document fiscal qui ne permet pas de connaitre avec certitude le nom du propriétaire d'une parcelle. Il ne peut pas être à jour. Seule la consultation du SPF permet de savoir qui le dernier propriétaire connu de l'administration.

Le maire n'est en effet pas obligé de vous communiquer l'identité des propriétaires d'une parcelle. Il n'est tenu que de vous procurer sur demande qu'un plan cadastral qui ne mentionne pas le nom des propriétaires.

L'identité des propriétaires est mentionnée dans la matrice cadastrale, que l'on peut se procurer gratuitement auprès du fisc (encore une fois sans garantie qu'elle a été mise à jour avec les données du SPF). Il y a un lien vers le formulaire sur cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14226]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14226[/url]

Vous vous adressez à la mauvaise administration.

Par Henriri

Hello !

Beatrica, tentez ce site : [url=https://france-cadastre.fr]https://france-cadastre.fr[/url]
Il faut créer un compte perso. Ce site dit fournir extraits cadastraux et identification des propriétaires gratuitement. A vérifier... et revenez nous dire.

A+

Par yapasdequoi

La prudence est de mise face à un site commercial qui se prétend gratuit et récupère des données privées.
"si c'est gratuit c'est toi le produit".
Méfiance donc face à un site non officiel.

Par Henriri

(absolument !)

Par beatrica

j'ai contacté la mairie de trois communes de ma région ce matin. mes trois interlocuteurs m'ont tous répondu que je pouvais obtenir ce type de renseignement auprès de la commune où se trouve la ou les parcelles dont je voudrais obtenir le nom du propriétaire.

Par yapasdequoi

Vous avez oublié de leur demander commnt contraindre le maire à vous répondre

---
Par CToad

Bonjour

Ben du coup, faites. Ici les gens qui ont répondu pensent différemment mais je ne ne vois pas votre intérêt à nous convaincre du contraire. Votre amie, des sites non identifiés, des gens au téléphone vous ont dit que vous pouviez le faire, vous l'interprétez comme un « la mairie doit » du coup pourquoi insister ici ? Ces gens vous ont dit ce que vous vouliez entendre, non ?

On va tourner en rond sur ce poste

Par isernon

bonjour,

voir le lien ci-dessous qui répond à votre question :

[url=https://www.atd31.fr/fr/base-doc/regime-des-actes-administratifs/acces-aux-documents-administratifs/vos-questions

-nos-reponses-un-maire-peut-il-communiquer-a-un-administre-le-nom-des-proprietaires-successifs-d-une-parcelle-agricole.html#:~:text=Toute%20demande%20d'information%20portant,propri%C3%A9taire%20ou%20des%20immeubles%20concern%C3%A9s.]https://www.atd31.fr/fr/base-doc/regime-des-actes-administratifs/acces-aux-documents-administratifs/vos-questions-nos-reponses-un-maire-peut-il-communiquer-a-un-administre-le-nom-des-proprietaires-successifs-d-une-parcelle-agricole.html#:~:text=Toute%20demande%20d'information%20portant,propri%C3%A9taire%20ou%20des%20immeubles%20concern%C3%A9s.[/url]

salutations

Par yapasdequoi

"Toute personne peut obtenir
C'est donc une possibilité, pas une obligation ...
Bon courage.

Par beatrica

j'ai recontacté mon maire ce matin. Il a changé d'avis

Par Burs

Bonjour,
sinon vous allez sur le site "France cadastre" et vous obtiendrez le nom des propriétaires à partir du n° de la parcelle. Comptez environ 4 jours pour avoir la réponse c'est gratuit.

Par beatrica

le maire répond à mon email lundi prochain. le site France cadastre est un site privé

Par Burs

Très bien.
Effectivement, le site n'est pas affilié à une organisation publique Toutefois, les données proposées proviennent de sites officiels . Cela ne change donc rien a la véracité des données

---
Par yapasdequoi

Sans doute, mais quelles sources ? Si ce n'est pas le SPF c'est douteux.
Et comment ce site est-il rémunéré ? Quand c'est obscur c'est suspect.

Par Burs

voici les sources :
- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour le Plan Cadastral Informatisé (PCI) et les demandes de valeurs foncières
- La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) pour la publication des données ouvertes du cadastre
- Les Services de Impôts locaux pour les extraits de matrices cadastrales
- La Direction Générale des Finances Publiques pour les plans de cadastre
- Le Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques pour les études de risques

Personnellement je fait toutes mes démarches de recherche via ce site. Cela m'évite de nombreux déplacements en Mairie ou SPF. Je reçois les réponses par mail.

Par yapasdequoi

ok.
Est-ce mieux à jour que le SPF ?

Et comment est rémunéré ce site ?

Par Burs

C'est un site officiel, voir le point 3 du lien ci-dessous :

[url=https://france-cadastre.fr/site/comment-consulter-gratuitement-le-plan-cadastral-en-ligne/]https://france-cadastre.fr/site/comment-consulter-gratuitement-le-plan-cadastral-en-ligne/[/url]

Par Nihilscio

Bonjour,

En ce qui concerne les droits réels et les personnes qui les détiennent, le cadastre est alimenté exclusivement par le service de la publicité foncière.

En ce qui concerne les données personnelles des titulaires des droits réels telles que nom d'usage ou domicile, le cadastre est tenu à jour alors que le fichier immobilier ne l'est pas.

Si l'on souhaite prendre contact avec un propriétaire et donc connaître l'adresse de son domicile connue du centre des impôts, la donnée la plus fiable est celle de la matrice cadastrale.

Par Burs

Chacun fera donc comme il l'entend.
Je ne faisais ici, qu'apporter un autre moyen simple et gratuit de consultation.

la donnée la plus fiable est celle de la matrice cadastrale.

Donnée faisant partie des consultations cité dans les sources de mon post de 11h03.

Par beatrica

merci Burs pour l'information. J'ai lu votre message après avoir contacté mon maire.

Par Burs

merci Burs pour l'information. J'ai lu votre message après avoir contacté mon maire.

De rien. Bonne journée !

Par Henriri

(et moi qui ai d'abord suggéré le site de france-cadastre je n'ai pas de merci ?)

Par beatrica

merci aussi à Henriri pour votre information

Par yapasdequoi

Je reste perplexe sur le fonctionnement de ce site qui est déclaré au nom d'un particulier auto entrepreneur et non d'un service public.

Par Isadore

Il s'agit d'un site qui réexploite les données officielles en libre accès, ce qui est légal et courant.

La gratuité de certaines données est un produit d'appel pour la vente de prestations. Il y a aussi pas mal de publicité sur le site.

Je n'ai pas réussi à mettre la main sur la politique d'exploitation des données, mais vu la tête des cookies et les hurlements de mon filtre publicitaire, on est sur de la belle exploitation de données personnelles à des fins commerciales.

Ils sont en totale infraction sur le respect du RGPD, mais ne seront pas les premiers.

Par yapasdequoi

Merci Isadore. C'est bien ce que j'évoquais ...